

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Thermique
énergétique et mécanique (TEM) de
Polytech Nantes en matière de convention
de stage**

DAJ-2024.12.02.126

La Présidente de Nantes Université,

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Dominique TARLET**, Maître de Conférences, Directeur du Département Thermique énergétique et Mécanique de Polytech Nantes, à l'effet de signer en mon nom l'ensemble des conventions de stage des étudiants inscrits au sein de ce département et pour les conventions de stage à l'étranger, dans le respect des destinations autorisées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (zone jaune ou verte).

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site de Nantes Université et affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 4 Décembre 2024

*Vu et pris connaissance
Le*

La Délégente,

Le Délégataire,

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Dominique TARLET
*Directeur du Département Thermique Energétique et
Mécanique de Polytech' Nantes*

Transmis au Rectorat et publié le :